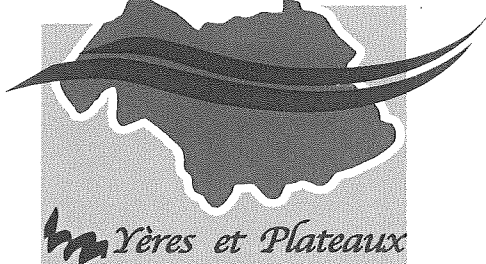


Communauté de communes



72, rue de la libération - BP 3
76910 CRIEL-SUR-MER
Tél : 02.35.86.79.19
www.cc-yeresplateaux.fr

RAPPORT 2010
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS
de la Communauté de Communes Yères et Plateaux
(CCYP)

INTRODUCTION

Le territoire desservi en 2010 en matière de collecte des déchets correspond à l'ensemble des 13 communes de la communauté de communes YERES et PLATEAUX :

BAROMESNIL
CANEHAN
CRIEL-SUR-MER
CUVERVILLE-SUR-YERES
MELLEVILLE
MESNIL-REAUME
MONCHY-SUR-EU
SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD
SAINT-PIERRE-EN-VAL
SAINT-REMY-BOSCROCOURT
SEPT-MEULES
TOUFFREVILLE-SUR-EU
VILLY-SUR-YERES

La communauté de communes compte 7787 habitants (population totale 2007 applicable en 2010). Elle regroupe 3002 résidences principales et 974 résidences secondaires.

Le service d'élimination des déchets a été financé par la TEOM (recette annuelle de : 437 865 €) ainsi que par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur les terrains de camping (2760 €) et, pour le reste des dépenses, par le budget général.

Le taux de TVA appliqué à l'ensemble du service d'élimination des déchets en 2010 a été de 5,5%, suite à la signature de contrats de valorisation des emballages ménagers avec ADELPHE en avril 2004 et décembre 2005.

Communauté de communes YERES ET PLATEAUX

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

(ordures ménagères résiduelles, déchets d'emballages ménagers hors verre, papier, verre)

Année 2010

Ordures ménagères	type de collecte	Nbre de collectes / an	Nombre d'habitants		Tonnes		kilogrammes par habitant		COÛT TTC 2009			COÛT TTC 2010		
			2009	2010	2009	2010	2009	2010	Total	par tonne	par habitant	Total	par tonne	par habitant
à Criel sur mer *	porte à porte	65	2 826	2 801	1225	1162	434	415	84 302 €	69 €	29,8 €	78 591 €	67 €	28,1 €
dans les 12 autres communes	porte à porte	52	4 930	4 986	1159	1173	235	235	79 279 €	68 €	16,1 €	79 464 €	68 €	15,9 €
ENSEMBLE CCYP			7 756	7 787	2384	2335	307	300	163 581 €	69 €	21,1 €	158 056 €	67 €	20,3 €

* nota : les ordures ménagères de Criel sur mer comprennent les ordures ménagères de la deuxième collecte hebdomadaire au niveau des campings de touffreville sur Eu et de Mesnil Réaume entre le 15 juin et le 30 septembre - Il peut y avoir un chevauchement entre les tonnages collectés dans les communes rurales et ceux collectés dans la commune de Criel sur mer.

Fréquence de collecte : une fois par semaine sachant que la fréquence de collecte des ordures ménagères est doublée à Criel sur mer entre le 15 juin et le 15 septembre

Prise en charge des déchets des commerçants et des campings par la communauté de communes

Prestataire de services : VEOLIA propreté nord Normandie agence de Rouxmesnil Bouteilles

Emballages	type de collecte	Nbre de collectes / an	Nombre d'habitants		Tonnes		kilogrammes par habitant		COÛT TTC 2009			COÛT TTC 2010		
			2009	2010	2009	2010	2009	2010	Total	par tonne	par habitant	Total	par tonne	par habitant
à Criel sur mer	porte à porte	52	2 826	2 801	48	53	17	19	31 228 €	654 €	11,1 €	34 338 €	648 €	12,3 €
dans les 12 autres communes	apport volontaire	52	4 930	4 986	66	69	13	14	26 088 €	394 €	5,3 €	26 939 €	390 €	5,4 €
ENSEMBLE CCYP			7 756	7 787	114	122	15	16	57 316 €	503 €	7,4 €	61 277 €	502 €	7,9 €

Fréquence de collecte : une fois par semaine pour la collecte en porte à porte, variable pour la collecte en apport volontaire, en fonction des points d'apport volontaire

Mise en place de la collecte des emballages ménagers recyclables sur l'ensemble du territoire en octobre 2004, la collecte étant déjà mise en place à Criel sur mer depuis octobre 2002

Prestataire de services : VEOLIA propreté nord Normandie agence de Rouxmesnil Bouteilles

Papier et verre	type de collecte	Nombre d'habitants		Tonnes		kilogrammes par habitant		COÛT TTC 2009			COÛT TTC 2010		
		2009	2010	2009	2010	2009	2010	Total	par tonne	par habitant	Total	par tonne	par habitant
PAPIER	apport volontaire	7756	7 787	175	166	23	21	26 216 €	46 €	3,4 €	25 432 €	46 €	3,3 €
VERRE	apport volontaire	7756	7 787	390	391	50	50						

Mise en place de la collecte du papier et du verre sur l'ensemble du territoire en octobre 2004, la collecte étant déjà mise en place dans la majorité des communes avant la création de la CCYP

Prestataire de services : VEOLIA propreté nord Normandie agence de Rouxmesnil Bouteilles

Communauté de communes YERES ET PLATEAUX
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Année 2010

	Nbre d'habitants		Tonnes		kg par habitant		COÛT TTC 2009 (TGAP comprise)			COÛT TTC 2010 (TGAP comprise)		
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	Total	par Tonne	par habitant	Total	par Tonne	par habitant
ORDURES ménagères résiduelles	7756	7 787	2 384	2 335	307	300	131 693 €	55 €	17,0 €	128 061 €	55 €	16,4 €

● **Procédé de traitement des ordures ménagères résiduelles**

Les ordures ménagères sont réceptionnées, prétraitées, méthanisées et post traitées au Centre de valorisation des déchets de Fresnoy Folny par le prestataire IKOS environnement. Les déchets sont traités selon un procédé de méthanisation en cellule. Ce procédé permet de stabiliser les déchets ménagers résiduels et d'optimiser le recyclage. Il s'agit d'une accélération maîtrisée de la fermentation des déchets.

Le prétraitement consiste à écarter les déchets interdits et dangereux, écarter les déchets valorisables, broyer les déchets et les humidifier après avoir séparé les ferrailles.
La méthanisation : Les déchets pré-traités sont ensuite acheminés vers une cellule. La partie fermentescible entame une dégradation selon la réaction de méthanisation. C'est un procédé biologique de dégradation de la matière par des micro-organismes. La méthanisation a pour conséquence la production de biogaz qui est collecté et valorisé en électricité par l'intermédiaire d'un moteur. Les lixiviats produits par chaque cellule sont pompés, une partie est réinjectée dans le massif en mélange ou bien sert à l'ensemencement. L'optimisation du processus de dégradation de la matière organique conduit à une production de biogaz supérieur à celle d'un CET (centre d'enfouissement technique) classique. Le biogaz, composé de 55 % de méthane est une énergie renouvelable qui permet de fabriquer de l'électricité et de la chaleur. Une tonne d'ordure ménagère permet de produire environ 116 kWh sur un an. Après 3-4 ans de maturation accélérée par réinjection de lixiviats et de dégazage contrôlé, les déchets ne produisent plus ni biogaz, ni lixiviats.

Le post-traitement (valorisation matière) : Les déchets sont extraits de la cellule pour subir le criblage qui permet de séparer la fraction fine (matrice terreuse) valorisable, des plastiques riches en énergie et des déchets ultimes. Après maturation et contrôle de ses caractéristiques chimiques, la matrice terreuse est réutilisée comme remblai, matériau de couverture de centre d'enfouissement technique, ou réaménagement de sites industriels. A l'issue de la période de 3 ans, la fraction de déchets ultimes concernée (44% des tonnages entrants de l'année) sera transférée sur l'installation de stockage de déchets ultimes

● **TGAP**

Le coût du traitement des ordures ménagères (ci dessus) inclut la TGAP (taxe sur les activités polluantes), qui s'élève en **2010** à 15 € par tonne (contre 13 € l'année précédente) et s'applique à 44% du tonnage des ordures ménagères. Cette taxe est elle même soumise à TVA.

TGAP appliquée au TRAITEMENT DES ORDURES ménagères résiduelles	Tonnes d'ordures ménagères traitées		tonnage auquel s'applique la TGAP		Montant de TGAP par tonne		Montant de TGAP Versée	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
	2 384	2 335	44%	44%	13 €	15 €	13 639 €	15 408 €

La TGAP s'applique depuis fin 2008 à 44 % des ordures ménagères entrantes en provenance du territoire de la CCYP. Le tarif appliqué en 2010 (15 € par tonne), se rapporte aux déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés autorisée, faisant l'objet d'une valorisation énergétique du biogaz de plus de 75 %. Il s'agit du tarif applicable à l'année N+3 (soit en 2010 le tarif de l'année 2013). En effet, les ordures ménagères sont traitées dans une installation de méthanisation en cellule. Leur traitement se déroule dans un délai de 3 ans. La TGAP s'applique uniquement sur les sites de stockage de déchets et non sur les installations de méthanisation qui sont considérés comme des centres de valorisation de déchets. Dans le cas de la filière de traitement sur le Centre de valorisation IKOS, à l'issue de la période de 3 ans, la fraction de déchets ultimes concernée (44 % des tonnages entrants de l'année n) est transférée sur l'installation de stockage de déchets ultimes. Elle subit la TGAP en vigueur au moment du stockage des déchets ultimes. Si aucune valorisation énergétique du biogaz n'avait été effectuée en 2010, la TGAP se serait élevée à 17 € par tonne, et se serait appliquée à 100% du tonnage d'ordures ménagères collectées.

Le tableau suivant présente les tarifs de TGAP applicables en fonction du type de traitement des ordures ménagères en centre de stockage autorisé :

TGAP applicable aux sites de stockages autorisés	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Autres que les cas ci après	15 €	20 €	20 €	30 €	30 €	30 €	40 €
sites autorisés + norme iso 14002	13 €	17 €	17 €	24 €	24 €	24 €	32 €
valorisation du biogaz de plus de 75 %	10 €	11 €	11 €	15 €	15 €	20 €	20 €

TRAITEMENT DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES ET DU PAPIER

Année 2010

Tri du papier et des déchets d'emballages ménagers recyclables hors verre

Le papier et les emballages ménagers recyclables hors verre sont triés au centre de tri du HAVRE par le prestataire VEOLIA propreté, pour ensuite être livrés aux filières de reprise. Les refus de tri sont acheminés par le prestataire VEOLIA propreté en centre de traitement (Centre d'enfouissement ETARES situé au Havre).

	Nbre d'habitants		Tonnes		kg par habitant		COÛT TTC 2009 (TGAP comprise)			COÛT TTC 2010 (TGAP comprise)		
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	Total	par Tonne	par habitant	Total	par Tonne	par habitant
PAPIER (journaux magazines)	7756	7 787	175	166	23	21	9 190 €	52 €	1,2 €	8 499 €	51 €	1,1 €
EMBALLAGES ménagers recyclables hors verre	7756	7 787	114	122	15	16	31 743 €	279 €	4,1 €	33 150 €	272 €	4,3 €

Traitement des déchets d'emballages ménagers en verre

Le verre est directement livré par le prestataire VEOLIA propreté au centre de traitement verrier Occidental Sea Glass de St vigo d'Ymonville, lequel verse à la CCYP une compensation financière liée à la reprise du verre pour valorisation.

Communauté de communes YERES ET PLATEAUX
RESULTATS DE LA COLLECTE SELECTIVE
des déchets d'emballages ménagers recyclables et du papier (production par matériaux)
Année 2010

DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES - PAPIER (production)	Tonnes		% du total des emballages hors verre et du papier		Destination finale des matériaux (entreprise de valorisation, commune et département)
	2009	2010	2009	2010	
Acier	8,96	14,84	3,4%	5,8%	ARCELOR Mittal France (La plaine St denis -93)
Aluminium	0,46	0,72	0,2%	0,3%	REGAEL AFFIMET (compiègne -60)
Cartonnettes	14,19	20,79	5,4%	8,1%	EUROPAC papeterie de Rouen (St Etienne du Rouvray - 76)
Briques alimentaires	2,57	4,58	1,0%	1,8%	REVIPAC (Paris -75)
Plastiques	29,08	40,61	11,1%	15,9%	VALORPLAST (Puteaux - 92)
Papier (journaux magazines)*	175,59	143,86	66,8%	56,2%	UPM kymmene France - Chapelle Darblay (Grand Couronne-76)
REFUS DE TRI **	31,99	30,62	12,17%	11,96%	Centre d'enfouissement ETARES (Le Havre - 76)
TOTAL	262,83	256,01	100%	100%	

* le papier (journaux magazines) correspond au papier collecté en apport volontaire, auquel s'ajoute le papier déposé et mélangé avec les déchets d'emballages ménagers recyclables, et ce malgré les consignes de tri interdisant le dépôt des papiers, journaux et revues avec les emballages.

**La proportion de refus de tri est calculée par rapport à la quantité totale de papier collecté en apport volontaire et d'emballages collectés en porte à porte et en apport volontaire. Il s'agit des refus de tri pour l'ensemble des trois flux.

VERRE collecté en apport volontaire et livré	Tonnes		Destination finale des matériaux (entreprise de valorisation, commune et département)
	2009	2010	
	390	391	OSG (Occidental Sea Glass) (St Vigor d'Ymonville - 76)

Communauté de communes YERES ET PLATEAUX
RESULTATS DE LA COLLECTE SELECTIVE LIES A L'ECHANTILLONNAGE
des déchets d'emballages ménagers recyclables hors verre et du papier (par flux)
MOYENNE ANNUELLE - Année 2010

EMBALLAGES hors verre collectés en porte à porte à Criel sur mer	Pourcentage	
	2009	2010
Acier	10,14%	11,80%
Aluminium	0,89%	1,27%
cartonnettes	15,99%	20,30%
Briques alimentaires	5,06%	5,66%
plastiques	33,85%	33,56%
papier (journaux magazines)*	13,57%	9,10%
REFUS DE TRI (déchets)	20,48%	18,31%

EMBALLAGES hors verre collectés en apport volontaire dans les autres communes	Pourcentage	
	2009	2010
Acier	12,70%	13,85%
Aluminium	0,70%	1,03%
cartonnettes	17,29%	20,03%
Briques alimentaires	4,80%	6,62%
plastiques	36,66%	40,41%
papier (journaux magazines)*	8,51%	3,95%
REFUS DE TRI (déchets)	19,34%	14,11%

* D'après les consignes de tri, les papiers sont collectés séparément en apport volontaire. Cependant une certaine quantité se trouve déposée et mélangée avec les déchets d'emballages ménagers recyclables.

PAPIER collecté en apport volontaire dans toutes les communes	Pourcentage	
	2009	2010
papier (journaux magazines)	95,01%	92,48%
cartonnettes **	1,86%	4,31%
autres matériaux (acier, alu, briques alimentaires, plastiques)**	0,16%	0,61%
REFUS DE TRI (déchets)	2,97%	2,61%

** D'après les consignes de tri, seuls les papiers doivent être collectés dans la colonne destinée à ce type de déchets. Cependant des déchets d'emballage ménagers se trouvent déposés et mélangés.

Communauté de communes YERES ET PLATEAUX

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE DES DECHETS VERTS, ENCOMBRANTS, FERRAILLES, GRAVATS, BOIS, DEEE, CARTONS

Année 2010

PRESTATIONS LIEES A LA COLLECTE	Nombre d'habitants		Coût TTC 2009		Coût TTC 2010		prestataire de services
	2009	2010	Total	par habitant	Total	par habitant	
gardiennage sur les points déchets de criel sur mer et St Pierre en Val	7756	7787	45 837 €	5,9 €	50 098 €	6,4 €	Sarl Declercq Travaux Publics (enviro'Declercq) (CANEHAN)
Mise à disposition d'un tractopelle avec ou sans chauffeur sur le point déchets de Criel sur mer							
Mise à disposition d'un bungalow sur le point déchets de Criel sur mer							

-Dates de démarrage de la collecte en apport volontaire pour l'ensemble des ménages de la CCYP : 23 avril 2005 pour les déchets verts, encombrants, ferrailles ; 8 juillet 2006 pour les gravats ; 22 septembre 2007 pour le bois et les DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques) ; 1er février 2009 pour les cartons

-Les déchets des artisans et commerçants n'ont pas été pris en charge par la CCYP

-Points d'apport volontaire :

A Criel sur mer : point déchets route du cabaret

A St Pierre en Val : point déchets de l'entreprise SDTP (site"enviro'Declercq") RD 1314

-Ouverture des points de collecte : (sauf jours fériés)

► point déchets de Criel sur mer :

~ collecte des déchets verts, gravats, encombrants, ferrailles, bois, DEEE, cartons:

* Le samedi et le lundi de 9h00 à 12h et de 14h à 17h (sauf 2 et 4 janvier 2010)

* Le vendredi de 14h à 17 h (du 14 mai au 1er octobre 2010)

* Le vendredi 7 mai et le mardi 25 mai : de 9h00 à 12h et de 14h à 17h (suite aux fermetures du 1er mai, 8 mai et lundi de pentecôte)

► point déchets de St Pierre en Val :

~ collecte des déchets verts :

* Le lundi : en janvier et décembre de 14h à 17h - de février à novembre : de 9h00 à 12h et de 14h à 17h (sauf 4 janvier 2010))

* Le samedi de 9h00 à 12h et de 14h à 17h (sauf 2 janvier 2010)

* Le vendredi 7 mai et le mardi 25 mai : de 9h00 à 12h et de 14h à 17h (suite aux fermetures du 1er mai, 8 mai et lundi de pentecôte)

~ collecte des gravats, encombrants, ferrailles, bois, DEEE, cartons :

* 11 week-end dans l'année aux mêmes horaires (samedi 6 et lundi 8 février, 6 et 8 mars, 10 et 12 avril, 3 mai, 5 et 7 juin, 3 et 5 juillet, 7 et 9 aout, 4 et 6 septembre, 2 et 4 octobre, 6 et 8 novembre , 4 et 6 décembre)

Communauté de communes YERES ET PLATEAUX
TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS VERTS, ENCOMBRANTS, FERRAILLES, GRAVATS, BOIS, DEEE, CARTONS
 Année 2010

TRANSPORT et TRAITEMENT DE DECHETS													
Type de déchets	type de collecte	Nombre d'habitants		Tonnes		kilogrammes par habitant		COÛT TTC 2009 (y compris TGAP sur traitement des encombrants)			COÛT TTC 2010 (y compris TGAP sur traitement des encombrants)		
		2009	2010	2009	2010	2009	2010	Total	par Tonne	par habitant	Total	par Tonne	par habitant
déchets verts	apport volontaire	7 756	7 787	1307	1193	168,5	153,2	71 408 €	36 €	9,2 €	74 107 €	38 €	9,5 €
encombrants				188	234	24,2	30,0						
gravats				255	340	32,9	43,7						
bois				125	121	16,2	15,6						
cartons				9	12	1,1	1,5						
ferrailles				87	54	11,2	7,0						
DEEE				42	30	5,4	3,8						
Ensemble des Déchets				2013	1984								

TGAP (Taxe sur les activités polluantes) appliquée au TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS	Encombrants (Tonnes)		Taux de TGAP par tonne		Montant de TGAP Versée	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
	188	234	10,00 €	11,00 €	1 879 €	2 571 €

le taux de TGAP appliqué au traitement des encombrants en 2010 est de 11 € la tonne .
 Son montant s'élève en 2010 à 2571 €. A ce montant s'applique la TVA

- Le transport et le traitement de déchets (hors ferrailles et DEEE) ont été assurés par le prestataire Sarl Declercq Travaux Publics (enviro'Declercq) (CANEHAN)
- Le transport et le traitement des ferrailles ont été assurés par le prestataire D'HONT (BEAUSSAULT). Les recettes perçues ont été déduites du cout TTC du transport et traitement des déchets ci-dessus.
- Les DEEE ont été transportés et traités sans frais de la part de la CCYP dans le cadre d'une convention signée en 2007 avec l'organisme agréé OCAD3E et l'éco-organisme Ecologic. Le transport a été assuré par l'entreprise TPO de Nassandre qui a assuré l'enlèvement et le transport des DEEE regroupés au centre IPODEC normandie de Petit Quevilly, pour être acheminés par gros porteurs vers des centres de traitement agréés.
- Le traitement des déchets des services techniques des communes membres a été pris en charge par la CCYP (à l'exception des gravats)

Type de déchets	Destination des déchets
déchets verts	entreprise SDTP de Canehan (plate forme de compostage "enviro'Declercq" à ST PIERRE EN VAL - département 76)
encombrants	IKOS environnement (FRESNOY FOLNY - département 76) - centre de stockage de type classe II
ferrailles	D'HONT (BEAUSSAULT - département : 76)
gravats	entreprise SDTP de Canehan - (site "enviro'Declercq" à ST PIERRE EN VAL - département 76) - concassage par SDTP (réutilisation des gravats en tout venant)
bois	entreprise SDTP de Canehan (site "enviro'Declercq" à ST PIERRE EN VAL - département 76) - broyage par SDTP (réutilisation en bois de chaufferies industrielles ou en paillage)
cartons	Ets Michel DECAMP DUBOS - (BEAUVAIS -département : 60)
DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)	IPODEC (Petit Quevilly - département :76) (groupe véolia)- Puis acheminement en centres agréés : Valorisation dans le cadre d'une convention signée avec OCAD3E et Ecologic

Communauté de communes YERES ET PLATEAUX

ELIMINATION DES DECHETS : MONTANT DES PRINCIPALES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR DES ENTREPRISES SUR CONTRAT

Année 2010

prestataires de services	montant TTC * des prestations		prestations assurées
	2009	2010	
VEOLIA PROPRETE Nord Normandie (agence de rouxmesnil bouteilles)	288 045,08 €	286 412,86 €	collecte en porte à porte (ordures ménagères et emballages) et en apport volontaire (emballages , papier , verre) - tri des emballages et du papier
Sarl DECLERCQ Travaux Publics (CANEHAN)	104 776,75 €	110 349,69 €	collecte et transport des déchets verts, encombrants, gravats, bois, cartons (hors ferrailles et DEEE) / traitement de ces déchets sauf traitement des encombrants / mise à disposition de matériel, gardiennage
IKOS environnement (BLANGY SUR BRESLE)	144 161,45 €	144 089,98 €	traitement des ordures ménagères et des encombrants
	536 983,28 €	540 852,53 €	ensemble

* montant total des mandats relatifs aux prestations effectuées, en tenant compte de l'application éventuelles de pénalités
 Ces montants se rattachent aux prestations de chaque exercice et diffèrent légèrement des montants inscrits à l'article 611 des comptes administratifs , compte tenu des divers rattachements prévisionnels.

Communauté de communes YERES ET PLATEAUX

AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A L'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2010

OBJET des dépenses	Montants TTC 2009	Montants TTC 2010
Communication en 2010 : réédition du bulletin de 2009 pour les administrés de Criel sur mer, (dont plusieurs pages consacrées au tri) - Edition de plusieurs pages consacrées aux déchets dans un bulletin "com de com&com" / (En 2009 : édition du guide de tri dans la brochure de la CCYP)	492 €	945 €
sacs jaunes destinés à la collecte des emballages en porte à porte	3 232 €	3 696 €
transport de colonnes de tri sélectif	- €	144 €
publicité des marchés relatifs à l'élimination des déchets	973 €	468 €
réparations de colonnes de tri sélectif	502 €	- €
Ensemble	5 199 €	5 252 €

Communauté de communes YERES ET PLATEAUX
Recettes issues de la valorisation des déchets
2010

Un premier contrat de valorisation des emballages ménagers a été signé avec la société agréée ADELPHÉ en avril 2004, puis un 2ème contrat en décembre 2005 suite à l'agrément d'Adelphé du 30 décembre 2004. L'échéance de ce contrat est fixée au 31 décembre 2011. Les emballages concernés par ce contrat sont l'acier, l'aluminium, le plastique, le carton, le verre. Les soutiens versés par adelphé sont calculés selon le barème D depuis le 1er janvier 2006.

Une convention relative à la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a été signée en 2007 avec l'organisme agréé OCAD3E, l'éco-organisme partenaire étant Ecologic. (durée : 6 ans à compter de la signature le 2 juillet 2007). En 2008, une convention relative aux lampes usagées issues du circuit municipal a été signée avec OCAD3E et recylum pour une durée de 6 ans à compter de sa signature le 9 avril 2008

En ce qui concerne les papiers recyclables, une convention tripartite, prenant effet le 1er octobre 2004 pour une durée de 6 ans, a été signée avec UPM-Kymmene France Etablissement Chapelle Darblay et ONYX (véolia propreté). Une convention bipartite a été signée à compter du 1er octobre 2010 pour une durée d'un an avec UPM. Une convention relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés a été signée en 2008 avec la société ECOFOLIO, avec prise d'effet au 1er janvier 2008 pour une durée de 5 ans.

matériaux	compensations financières liées à la reprise des matériaux recyclables par les entreprises de valorisation			compensations financières versées par les sociétés agréées (<i>prévisionnelles pour écofolio</i>)			MONTANT TOTAL (prévisionnel) des recettes par matériaux		
	entreprises de valorisation versant les compensations financières	matériaux livrés (en tonnes)	Montants	montants (<i>prévisionnels pour écofolio</i>)*	objet des compensations	organismes versants			
Acier	Arcelor Mittal Packaging	14,06	2 070 €	905 €	collecte et tri des emballages (hors verre)	adelphe	2 975 €	44 470 €	
Aluminium	Regeal Affimet	0,75	290 €	211 €			501 €		
cartonnettes (EMR 5,02) **	Europac papeterie de rouen	20,19	1 467 €	2 811 €			4 277 €		
briques alimentaires (EMR 5,03)	revipac	6,61	- €	963 €			963 €		
plastique	valorplast	38,37	6 884 €	27 370 €			34 255 €		
				1 500 €			caractérisations des emballages		1 500 €
verre	occidental sea glass	390,79	8 762 €	2 253 €			collecte du verre		11 015 €
				1 178 €	communication sur le tri des emballages	1 178 €			
papier (journaux revues)	UPM kymmene France - Chapelle Darblay (versement des recettes par véolia jusqu'au 30/09/2010)	68,04	3 062 €	1 353 €	collecte et élimination des imprimés	écofolio*	4 415 €		
DEEE (hors lampes)		29,59	1 184 €	780 €	collecte des DEEE	OCAD3E	1 964 €		
DEEE (lampes usagées)				- €	collecte des lampes	OCAD3E	- €		
ENSEMBLE des matériaux	-	568,40	23 718 €	39 324 €			63 042 €		

* Les montants des versements par écofolio sont prévisionnels

Les montants ci-dessus se rattachent aux quantités de matériaux livrées en 2010 et diffèrent légèrement du montant inscrit à l'article 7478 du compte administratif, compte tenu de la perception différée des recettes par rapport aux dates de livraison des matériaux

** le tonnage de cartonnettes soutenu par adelphé correspond à 19,29 tonnes

Communauté de communes YERES ET PLATEAUX

**COMPARAISON DES DEPENSES et RECETTES LIEES A LA VALORISATION DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES
Année 2010**

déchets d'emballages ménagers recyclables et papiers	tonnages	dépenses	recettes prévisionnelles * liées à la valorisation (des matériaux livrés)	part des dépenses non couvertes par des recettes (prévision)*	dépense par tonne	recettes par tonne	part des dépenses non couvertes par des recettes (par tonne)(prévision)*
collecte et traitement des emballages hors verre	122	94 427 €	44 470 €	49 957 €	774 €	365 €	409 €
collecte et traitement du papier	166	17 718 €	4 415 €	13 303 €	107 €	27 €	80 €
collecte du verre (apport volontaire)	391	16 213 €	11 015 €	5 198 €	41 €	28 €	13 €
TOTAL	679	128 358 €	59 900 €	68 458 €	189 €	88 €	101 €
A TITRE DE COMPARAISON : collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles (TGAP comprise)	2335	286 117 €	- €	286 117 €	123 €	- €	123 €

* les montants des recettes versées par écofolio liés à la valorisation des papiers sont prévisionnels

A titre indicatif le tri des déchets d'emballages ménagers recyclables permet à la collectivité de bénéficier d'une TVA à 5,5 % au lieu d'une TVA à 19,6 % sur l'ensemble du service de collecte et traitement des déchets ménagers (ordures ménagères, déchets verts, encombrants etc....)

Les dépenses liées à l'ensemble de ce service, en 2010, ont représenté : 538 680 € TTC soit : 510 597 € Hors TVA (TGAP comprise)

Si une TVA de 19,6 % avait été appliquées, elles se seraient élevées à : 610 674 € TTC

Le tri a permis, sur l'année, une économie de TVA de l'ordre de : **71 994 €**

Par ailleurs, la TGAP s'applique au traitement des ordures ménagères et non au traitement des déchets d'emballages ménagers recyclables

Le tri a donc également permis une économie de TGAP de **4 481 €** (sans compter la TVA applicable à cette somme)

(TGAP de 15 € par tonne appliqué à 44% des 679 tonnes de déchets d'emballages ménagers recyclables et de papier recyclable)

Enfin il faut noter que si le tri n'avait pas été effectué, le coût du traitement des déchets d'emballages (y compris du verre) et des journaux "comme ordures ménagères" se serait élevé à 123 € la tonne au lieu de 101 € la tonne .

Le tri a donc permis une économie supplémentaire de : **14 743 €** (679 tonnes X (123 €-101€))

Au total le tri a permis de réaliser sur l'année une économie de :

91 219 €

(par rapport au cout global du service d'élimination des déchets ménagers)

Cette économie serait supérieure de 12 500 € environ s'il n'y avait pas eu d'erreurs de tri.

Communauté de communes YERES ET PLATEAUX
SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS - BILAN DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT
 Année 2010

Données financières reconstituées en année pleine pour l'exercice
 population légale 2007 applicable en 2010 :
 population légale 2006 applicable en 2009 :

7787 habitants
 7756 habitants

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	TONNAGES déchets		Montants 2009 (TTC)		Montants 2010 (TTC)	
	2009	2010	total	par habitant	total	par habitant
collecte ordures ménagères résiduelles	2384	2335	163 581 €	21,1 €	158 056 €	20,3 €
collecte emballages (apport volontaire et porte à porte)	114	122	57 316 €	7,4 €	61 277 €	7,9 €
collecte papier (apport volontaire)	175	166	26 216 €	3,4 €	25 432 €	3,3 €
collecte verre (apport volontaire)	390	391				
traitement ordures ménagères résiduelles (TGAP comprise)	2384	2335	131 693 €	17,0 €	128 061 €	16,4 €
traitement papier (tri)	175	166	9 190 €	1,2 €	8 499 €	1,1 €
traitement emballages (tri et conditionnement)	114	122	31 743 €	4,1 €	33 150 €	4,3 €
transport et traitement des déchets verts	1307	1193	71 408 €	9,2 €	74 107 €	9,5 €
transport et traitement des encombrants (TGAP comprise)	188	234				
transport et traitement des ferrailles (en 2010 les recettes perçues ont été déduites du coût du transport et traitement de déchets)	87	54				
transport et traitement des gravats	255	340				
transport et traitement du bois	125	121				
transport et traitement des cartons	9	12				
transport et traitement des DEEE	42	30				
Mise à disposition de matériel (hors mise à disposition de bennes)- gardiennage (points déchets)			45 837 €	5,9 €	50 098 €	6,4 €
autres dépenses (communication, réparations de colonnes de tri sélectif, sacs jaunes, publicité des marchés...)			5 199 €	0,7 €	5 252 €	0,7 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5076	4997	542 183 €	69,9 €	543 932 €	69,9 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	TONNAGES matériaux livrés		Montants 2009	Montants 2010 (prévisionnels)*
	2009	2010		
recettes au titre de la valorisation des déchets d'emballages recyclables (verre compris)	476	471	52 958 €	56 664 €
recettes au titre de la valorisation des papiers (journaux magazines) (*Montant prévisionnel pour 2010)	227	68	14 298 €	4 415 €
recettes issues des DEEE	42	30	2 457 €	1 964 €
TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)			410 359 €	437 865 €
REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) (terrains de campings)			- €	2 760 €
Budget général (*pour 2010 : montant prévisionnel consacré au service d'élimination des déchets, en attente des montants définitifs des recettes issues de la valorisation des déchets)			62 111 €	40 264 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	745	568	542 183 €	543 932 €

A criel sur mer, le 16 juin 2011
 Le président de la CCYP

Daniel ROCHE

